

PREAVIS MUNICIPAL N° 01/22

Elaboration du PDDE communal

(Plan directeur sur la distribution de l'eau)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Introduction

La Commune de Lignerolle, au travers de l'AIMS et de l'étude régionale ERNOM, peut compter sur une stratégie bien définie pour son approvisionnement et son secours en eau pour le futur.

En revanche, la Commune n'est actuellement pas dotée d'un plan directeur de la distribution en eau (PDDE) pour son réseau domestique, comme l'exige l'art. 7a de la LDE (Loi sur la distribution de l'eau).

Son étude constituera un outil de planification sur lequel les autorités pourront s'appuyer afin d'opérer les choix et les investissements à venir les plus efficaces pour la Commune. Elle sera conçue en adéquation avec les conclusions de l'étude régionale ERNOM et permettra une analyse **communale** du réseau d'eau potable.

De surcroît, toute allocation par l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) pour des aménagements sur le réseau communal pourrait être subordonnée à l'établissement préalable d'un PDDE, selon l'art. 3 du Règlement sur la participation aux frais de prévention contre l'incendie et les éléments naturels (RPFPIEN).

Le bureau BR PLUS INGENIEURS SA, a été approché par la Commune pour réaliser l'étude relative à cette planification directrice, compte tenu des éléments connus au niveau régional.

La structure-type de l'étude d'un PDDE est la suivante :

- Phase 1 : Diagnostic de la situation actuelle
- Phase 2 : Concepts et développements futurs
- Phase 3 : Estimation et hiérarchisation des priorités de mise en œuvre.

2. Descriptif des prestations du bureau d'ingénieurs

Les prestations d'ingénieur nécessaires à l'élaboration du PDDE sont les suivantes :

Phase 1 : Diagnostic de la situation actuelle

- Récolte des données de base (aménagement du territoire, consommation actuelle, plans et règlements)
- Visite des installations actuelles
- Analyse du service des eaux actuel (technique et financier)
- Conversion du cadastre des conduites au format SIRE
- Modélisation hydraulique du réseau des eaux actuel
- Plan du cadastre des conduites actuelles

Phase 2 : Concept de développement du réseau futur

- Estimation des consommations futures en adéquation avec le développement de la Commune
- Identification des améliorations à apporter au réseau
- Analyse des synergies avec l'AIMS (fournisseur d'eau)
- Dimensionnement des besoins de défense incendie
- Modélisation hydraulique du futur réseau d'eau
- Approvisionnement de secours : intégration des aménagements prévus par le concept régional (ERNOM)
- Séances de coordination avec la Commune, l'OFCO (Office de la consommation) et l'ECA
- Listage des mesures de mise en œuvre du PDDE
- Plan du réseau futur

Phase 3 : Estimation et hiérarchisation de la mise en œuvre

- Estimation des coûts d'investissement
- Proposition de planification de la mise en œuvre des mesures
- Simulation de l'impact des investissements sur les finances futures, répercussion sur le coût de l'eau.

Le livrable final de cette étude sera un rapport technique complet, validé par les services cantonaux, accompagné de ses annexes (plans et simulation hydraulique).

Afin de réaliser cette étude de manière efficace, la Commune de Lignerolle fournira l'ensemble des données à sa disposition qui pourra aider à l'étude (règlements, plans, conventions etc).

3. Financement

Le Bureau d'ingénieurs BR+ ayant déjà réalisé diverses études d'eau potable pour la commune et étant en charge de la mise à jour du SIT, une partie des prestations habituelles est considérée comme déjà acquise. Notamment celles propres à la récolte de données, à la connaissance du réseau, ainsi que la vision des aménagements futurs. Pour cette raison, leurs honoraires ont été réduits en conséquence, ce qui représente une **économie d'environ CHF 12'000 TTC**.

Le montant de cette étude s'élève donc à environ CHF 21'000.00 TTC, sachant qu'une partie peut être subventionnée par l'ECA.

Au vu des montants concernés, la Municipalité propose donc de financer cette étude de la façon suivante :

Le coût pour cette étude, qui se montent à CHF 21'000.00, subvention cantonale non déduite, sera financé par la trésorerie courante.

4. Conclusion

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission ad hoc

décide

- d'autoriser la Municipalité à commander l'étude du PDDE au Bureau d'ingénieurs BR+ Ingénieurs
- d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 21'000.00 pour cette étude, qui sera financé par la trésorerie courante.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic
Olivier Petermann



La secrétaire
Nicole Steiner

Lignerolle, le 16 mai 2022